

Réunion du 7 septembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2015/341 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS
- 2132
Soutien à l'artisanat - Conventionnement SIAGI**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer une subvention globale d'un montant de 15 677 € au titre du partenariat établi avec la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissement (SIAGI) relatif à la prise en charge partielle par le Département du coût des commissions et frais des garanties bancaires accordées par la SIAGI à 15 entreprises pour les 1er et 2ème trimestres 2015 conformément aux annexes jointes à la présente délibération. Dans le cadre de ce partenariat, la SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150907-lmc195145-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/15